



# Abandon de logement conjugal, divorce et garde d'enfant

Par **Aurelie0604**, le **22/02/2025** à **15:07**

Bonjour, je m'appelle Aurélie, je suis dans une situation un peu complexe je pense. Je suis mariée depuis moins d'un an (ambassade de France en Indonésie), je vis actuellement en Malaisie. Je suis de nationalité française, mes enfants pareil et mon mari également. J'ai pris la décision de quitter mon mari pour plusieurs raisons. Connaissant les réactions qui vont suivre l'annonce de mon souhait de quitter le logement à mon mari (destruction des passeports, intimidation et menace au fait que je prendrais nos 3 enfants avec moi...). Je pensais lui informer de mon non retour au logement conjugal une fois arrivée en France, et lancer la demande divorce à la suite. Je ne souhaite pas l'empêcher de voir ses enfants mais j'ai peur qu'il ne me les ramène pas s'ils viennent à partir en vacances en Malaisie.

Quels sont mes droits et devoirs liés à ma situation?

Ai-je le droit de rentrer en France sans risquer une plainte pour kidnapping d'enfants?

Qu'est-ce que je risque pour abandon du domicile conjugal?

Comment se déroule une procédure de divorce quand l'un des époux réside à l'étranger ?

Quelles sont mes obligations liées à la garde et aux partages de vie de nos enfants?

Merci de m'avoir lu, j'espère avoir de bons conseils et explications sur mes futures démarches

Par **Marck.ESP**, le **22/02/2025** à **19:09**

Bonjour.

Bienvenue ici, mais votre cas est trop particulier pour que nous puissions vous aider efficacement.

Je vous conseille de prendre contact avec un avocat en France.